COMITÉ PARITAIRE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)

SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

PROCÈS-VERBAL DES RENCONTRES DU 14 ET 15 SEPTEMBRE 2000

LIEU: DUCHESNAY

HEURE: 13 h 30

PERSONNES: PRÉSENTES		**Partie syndicale**		**Partie patronale**
	MM.	Paul Legault	MM.	Serge Bélanger
		Rogers Cloutier		Éric-Yves Harvey
		Jean Houle		Ghislain Brunet
		Jacques Leblanc		Rémi Dumas
				Guy Laverdière

Président : Monsieur Jacques Lesage

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour

La partie syndicale demande de retirer les points 4, 5 et 6 à l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants:

- Libérations syndicales;
- Cénotaphe à Duchesnay;
- Dotation des postes à la protection de la faune;
- Conditions d'admission des agents;
- Comités de conditions féminines;
- Alcoolisme et toxicomanie;
- Dates des comités de griefs;
- Cas particuliers.

La partie patronale ajoute un point sur l'assurance salaire.

2. Compte rendu de la rencontre du 25 mai 2000

Les deux parties acceptent le compte rendu de la rencontre du 25 mai 2000.

3. Chefs d'équipe et intérim

La partie syndicale indique qu'elle n'est pas d'accord avec la nomination des agents comme chefs d'équipe temporaires. Elle soulève la problématique des classes principales. Elle demande des précisions sur les postes de cadres qui sont à pourvoir et sur l'échéancier des concours.

La partie patronale indique que quatre (4) postes font actuellement l'objet d'un concours et qu'elle partage leur avis concernant les délais indus pour combler les postes. Une demande sera d'ailleurs faite à la Direction des ressources humaines afin de voir les avenues afin d'accélérer tout le processus. La partie patronale mentionne qu'un des concours fait actuellement l'objet d'une contestation.

La partie syndicale demande que des correctifs soient apportés afin que l'information sur les concours soit disponible dans tous les points de service. La partie patronale va s'informer de la disponibilité du journal Info-carrière dans les régions. Elle va également regarder la possibilité d'afficher les avis de concours dans les différents bureaux.

4. Primes pour les immobilisants

La partie syndicale demande des précisions sur la signification de la période de 24 heures. La partie patronale indique que la période de 24 heures débute au moment où l'événement se produit.

La discussion entre les deux parties se poursuit sur l'à-propos d'une telle application de la part de l'employeur. Elle demande que la notion de 24 heures soit remplacée par un jour de calendrier.

Après discussion, la partie patronale accepte la proposition syndicale de remplacer la notion du 24 heures par jour de calendrier tout en précisant que la prime sera payée seulement dans les cas où la fléchette aura été lancée. La partie syndicale agrée à cette proposition

5. Prime de fins de semaine

La partie syndicale demande des précisions sur le paiement de la prime de fins de semaine à la suite d'une absence en maladie. Elle indique que si l'employé s'est déjà qualifié la prime devrait être payée lorsque l'employé travaille la fin de semaine qui suit la fin de son absence en maladie.

Après discussion, la partie patronale accepte que le versement de la prime de fins de semaines lorsque surviennent des absences en maladie soit traité de la même façon que les absences en vacances.

6. Dossier de Monsieur Avoine

La partie syndicale demande des précisions sur l'évolution de cette problématique. La partie patronale précise que ce dossier devrait être réglé d'ici un mois.

7. Territoire commun Sorel et Joliette

La partie syndicale indique qu'elle a été informée que l'employeur et les employés de cette région ont fait une entente afin que le plan d'eau (fleuve) soit identifié comme territoire commun.

Elle rappelle qu'elle n'est pas favorable à des ententes à la pièce et ne veut surtout pas qu'elle soit étendue aux territoires riverains.

8. Comité des relations professionnelles au Lac-St-Jean

La partie syndicale reporte ce sujet à la prochaine réunion

9. Liste de rappel du Bas-St-Laurent

La partie syndicale soulève la problématique d'un agent qui n'apparaît pas sur la liste de la région citée en rubrique. L'employé a fait valoir qu'il a été mal informé par l'employeur au moment de sa prise de décision.

La partie patronale explique la façon adoptée à l'époque afin de permettre aux employés de faire un choix éclairé. Elle rappelle que le choix fait par cet employé à cette époque tenait compte des informations disponibles.

La partie syndicale indique qu'elle comprend l'argumentation patronale et qu'elle va faire le nécessaire avec l'employé.

10. Gestionnaire en réorientation

La partie syndicale se questionne de l'impact sur les possibilités de mobilité des autres agents lors de la réorientation d'un cadre.

La partie patronale indique qu'elle va revoir le dossier à la lumière des préoccupations du syndicat.

11. Lavage de camions

La partie syndicale soulève la problématique d'une région où le gestionnaire oblige les employés à procéder au lavage de leurs camions sous peine de mesures disciplinaires. Elle indique que ces tâches spécifiques ne font pas partie de leurs descriptions de tâches.

La partie patronale indique, en premier lieu, qu'elle ne partage pas nécessairement cet avis. Elle rappelle que cette problématique particulière est reliée à d'autres évènements. Elle précise qu'elle va s'entretenir avec le gestionnaire concerné.

12. Vacances accumulées

La partie syndicale soulève la problématique des saisonniers qui ont suivi la formation de 15 jours à Duchesnay en dehors de leur période de rappel et qui n'ont pas reçu un crédit de vacances équivalent au nombre de jours rappelés.

La partie patronale indique qu'elle va procéder à la correction des dossiers en fonction de ce qui est prévu à la convention collective.

13. Maître de chien

La partie patronale indique que le dépôt des clauses monétaires et normatives est reporté compte tenu que la table de concertation n'a pas encore été saisie de ce dossier. Elle indique que cette rencontre est prévue à la fin du mois (26 et 27 septembre).

La partie syndicale soulève certaines craintes quant à l'affectation de personnel saisonnier à ces postes, entre autres, sur l'impact possible sur la réduction de la durée des contrats des autres saisonniers par rapport à ceux qui seront choisis pour agir comme maître de chien.

À une question de la partie patronale concernant l'extension de ce travail aux saisonniers, la partie syndicale indique qu'elle n'y voit aucune objection.

14. Départs assistés

La partie patronale indique que quatre (4) employés ont profité du dernier programme gouvernemental soit :

- Monsieur John Charbonneau
- Monsieur Gilles Guitard
- Monsieur Jean-Guy Lavigne
- Monsieur Michel Poirier

Elle indique que le programme s'est terminé le 30 juin 2000 et qu'il y a actuellement des rumeurs sur la prolongation. La partie patronale s'engage à diffuser toute nouvelle information sur le sujet.

La partie syndicale demande des précisions sur le nombre de postes à combler en avril. La partie patronale indique que l'information sera disponible à la fin d'octobre.

15. Heures supplémentaires – avril

La partie patronale procède à un dépôt des heures supplémentaires exécutées par les agents depuis avril qui démontre que le surtemps n'a pas diminué comparativement à l'an dernier pour la même période.

À une demande de la partie syndicale de refaire le même tableau ventilé par région, la partie patronale s'engage à le déposer au cours de la semaine prochaine.

16. Formulaire – liste de rappel

La partie patronale dépose un projet de formulaire. La partie syndicale demande que certaines modifications mineures soient apportées au formulaire, à savoir : remplacer directeur régional par directeur de la protection et enlever certaines colonnes. Suite aux questions de la partie syndicale, il est convenu qu'elle va le soumettre pour consultation à ses délégués régionaux.

La partie patronale soulève la problématique de la cueillette d'information pour les employés qui ont travaillé entre les années 1978 et 1988 Elle indique qu'elle proposera une méthode de calcul qui ne pénalisera pas les employés concernés.

17. Agents admissibles - concours

La partie patronale dépose un tableau présentant la liste des employés admissibles par région au concours réservé.

La partie syndicale indique qu'elle va vérifier la liste et nous revenir lors du prochain comité paritaire.

18. Rappel à la cour

Suite à la décision rendue dans le cas de Monsieur Claude Michaud, la partie patronale demande au syndicat des pistes de solution pour corriger la situation.

Les deux parties se mettent d'accord sur la problématique soulevée à savoir que certains employés peuvent être pénalisés lorsque le rappel au travail est pour une durée trop courte. Ils conviennent que la pénalité au niveau de l'assurance-emploi n'est pas identique dans tous les cas.

La partie syndicale propose de recueillir l'information pertinente au niveau du Gouvernement fédéral de même qu'auprès de la Sûreté du Québec concernant les retraités. Ce dossier sera rediscuté au prochain paritaire.

19. Tableau – rémunération

La partie patronale dépose un tableau sur la rémunération des agents lors de certains évènements. Elle précise que ce tableau reprend ce qui est inscrit à la convention collective.

La partie syndicale indique qu'elle va procéder à sa vérification.

20. Division du territoire

La partie patronale dépose un tableau sur la division des territoires des bureaux de Charlesbourg et de Malbaie.

21. Libérations syndicales

La partie syndicale demande que la pratique établie lors des négociations, à savoir l'utilisation du temps de libération payé par l'employeur (code 612), soit utilisée pour la préparation des séances du comité paritaire. Elle demande qu'une journée de libération leur soit accordée.

Après discussion, l'employeur propose d'accorder 0,5 journée. La partie syndicale explique les raisons qui motivent sa demande initiale. La partie patronale indique qu'une réponse leur sera fournie la prochaine semaine.

La partie syndicale indique qu'il survient certains problèmes avec SAGIP concernant l'application des libérations syndicales. Elle indique que le système ne tient pas compte des cédules de 8 ou de 9 heures. La partie patronale indique qu'elle va vérifier.

22. Cénotaphe à Duchesnay

La partie syndicale indique qu'une cérémonie annuelle devrait être prévue afin de rendre hommage aux agents morts en service. À ce sujet, elle propose que le monument inclue également le nom des agents qui sont morts en service au lieu de se limiter à ceux qui ont été tués. Il est toutefois entendu que cette disposition ne couvre pas le cas des agents qui décèdent suite à une maladie.

La partie patronale s'est dit très ouverte à cette proposition et indique qu'elle va mandater le responsable de Duchesnay afin que le tout soit concrétisé.

23. Dotation à la protection de la faune

La partie syndicale soulève le cas des employés qui avaient présenté leur candidature et qui n'ont pas été rencontrés par les gestionnaires lors des dernières offres d'affectation. Elle indique que les gestionnaires s'étaient seulement limités à la fiche d'évaluation du rendement des candidats dans leurs critères de sélection. Afin de corriger cette situation, elle demande que l'ancienneté soit seulement le critère retenu.

La partie patronale indique qu'elle comprend la problématique soulevée mais qu'elle ne veut pas se limiter seulement à l'ancienneté. Elle indique qu'elle procédera à l’analyse de la situation et verra à se doter de certains critères objectifs.

24. Conditions d'admission des agents

La partie syndicale dépose un projet de lettre de la SAAQ au SCT dans le dossier des contrôleurs routiers et demande ce que la partie patronale entend faire pour leur situation.

La partie patronale indique qu'elle a actuellement des discussions avec des responsables du cégep de Rimouski afin de faire reconnaître les cours qui se donnent à Duchesnay. La reconnaissance recherchée pourrait aller jusqu'au niveau cégep. Elle indique que les responsables du cégep devraient venir à Duchesnay au cours de la semaine prochaine afin d'analyser la situation.

La partie patronale indique qu'elle préfère avoir tous les outils nécessaires en main avant de retourner discuter avec les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor.

La partie syndicale s'est dite très encouragée par cette démarche et propose qu'un de ses membres y soit associé

25. Conditions féminines

La partie syndicale demande des précisions sur ce dossier. La partie patronale indique qu'elle va mandater un directeur pour s'occuper de ce dossier. Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain comité paritaire.

26. Alcoolisme et toxicomanie

La partie syndicale indique que certains agents sont affectés par une de ces maladies et qu'il faudrait que l'employeur leur fournisse les outils appropriés pour s'en sortir. À ce sujet, elle propose de former une équipe d'interventions composée de représentants de l'employeur et du syndicat. La partie syndicale indique qu'un de ses membres pourrait agir dans cette équipe compte tenu qu'il a déjà été confronté avec cette maladie et qu'il a réussi à s'en sortir.

Après des échanges entre les deux parties sur ces sujets, la partie patronale se réjouit de la démarche syndicale et indique qu'elle va revenir avec des propositions.

27. Dates des prochains comités de griefs

La partie syndicale indique qu'il y a quatre (4) dossiers de griefs à savoir Messieurs Millette (51619); Plourde (61102); Gagnon (59139) et Provost (008474). À une demande de la partie syndicale concernant la détermination d'une date, la partie patronale précise qu'elle va indiquer ultérieurement ses disponibilités.

28. Cas particuliers

La partie syndicale soulève les cas particuliers de deux employés dont l'un a des restrictions médicales et l'autre en congés de maladie afin de savoir la position de l'employeur dans le traitement des dossiers des employés qui ne sont plus capables d'exercer leurs tâches. La partie syndicale indique que cette problématique va aller en s'accentuant compte tenu que l'âge moyen des agents ne cesse d'augmenter. Elle demande à l'employeur de lui fournir des statistiques sur le vieillissement des agents.

La partie patronale indique que ce sujet la préoccupe et qu'il sera abordé en sous-comité lors des réunions de concertation prévues à la fin du mois. Elle rappelle qu'elle a toujours permis certains accommodements pour une durée prédéterminée mais qu'elle ne peut pas faire ça sur une base permanente. Le sujet est reporté au prochain comité paritaire.

29. Assurance-salaire

La partie patronale dépose un tableau présentant les caractéristiques du régime d'assurance-salaire applicable aux agents.

30. Dates des prochaines rencontres

25 et 26 octobre 2000

7 et 8 décembre 2000

PROCÈS-VERBAL VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ LE 15 MARS 2001

_____	_____
porte-parole patronal	**porte-parole syndical**

Président du comité paritaire